l'intégrité traditionnelle, les mœurs sévères, l'indépendance un peu frondeuse constituaient une des forces vitales de l'ancienne société française. » Ses parents le destinaient à la magistrature, et, dans cette prévision, lui firent faire de bonnes études; toutefois, Droz ne termina point ses études, car, arrivé en philosophie, l'aridité d'une science qui ne comprenait alors que la logique lui inspira un dégoût qu'il ne put surmonter, et le fit rentrer dans sa famille. Son père était un savant : il résolut d'achever lui-même l'éducation littéraire de son fils. Celui-ci lut Descartes et les philosophes modernes sous sa direction. L'envie lui vint ensuite d'écrire pour le théâtre; mais ce n'était là qu'une fantaisie de jeunesse et d'imagination à laquelle le succès ne répondit point. Le temps était à la guerre : le jeune Droz s'engagea comme volontaire dans le 12e bataillon des volontaires du Doubs, où il devint immédiatement capitaine par voie d'élection. Il servit en cette qualité pendant trois ans sous Schérer et Desaix, et prit part à la campagne du Rhin et au siége de Mayence. La vie si rude et si mouvementée des camps ne l'empêchait pas de lire les grands moralistes de l'antiquité, Cicéron et Plutarque; toutefois, Montaigne lui inspirait un attrait particulier. Bientôt, le mauvais état de sa santé l'ayant contraint à quitter la vie militaire, il obtint une chaire d'éloquence à l'école centrale de Besançon, qu'on venait de fonder, et où Charles Nodier l'eut pour maître. Les circonstances n'étaient pas favorables aux travaux intellectuels; il publia néanmoins quelques essais, parmi lesquels son fragment sur l'art oratoire, qui révélait de véritables qualités d'écrivain. C'étaient des préceptes dans le genre de Blair, alors fort en vogue, et où la justesse des aperçus suppléait à la profondeur. Il caressait déjà à cette époque l'idée qui fut le but constant de ses efforts ultérieurs, cette idée de perfectionnement moral dont la plupart de ses écrits ne sont qu'un long commentaire. Il s'occupait en même temps d'économie politique. Depuis l'*Encyclopédie* et les physiocrates, les sciences naturelles occupaient le premier rang dans l'économie des connaissances humaines, et l'idée de bien-être n'était pas distincte de celle du perfectionnement moral que rêvait Droz. Sa première publication économique date de 1801; elle est intitulée : *Lois relatives aux progrès de l'industrie* ou *Observations sur les maîtrises, les priviléges et les prohibitions* (in-8°). Si Locke dominait la métaphysique en France, Adam Smith était en même temps le grand prêtre de quiconque abordait la théorie des intérêts sociaux. Droz était un disciple convaincu du publiciste écossais; mais il ne séparait pas l'étude de la politique et des mœurs de celle des intérêts matériels. On venait de mettre à l'épreuve la constitution de l'an VIII : il publia un discours *Sur le droit politique* (Besançon, 1802, in-8°); puis, les écoles centrales ayant été supprimées, il refusa un emploi de censeur au lycée de Besançon et rentra une seconde fois dans la vie privée. Il en profita pour venir à Paris, où il fit la connaissance de Cabanis, chez qui se réunissaient périodiquement plusieurs écrivains et savants, qui formaient ce qu'on a appelé la société d'Auteuil. Droz en fit partie avec Destutt de Tracy et Andrieux, auxquels il ne tarda point à s'attacher. Cabanis lui conseillait d'entrer dans la littérature militante, et c'est à son influence qu'on doit le roman de *Lina* ou les *Enfants du ministre Albert* (1804, 1 vol. in-8° ou 3 vol. in-12). Ce n'était pas un chef-d'œuvre, à beaucoup près; en effet, les descriptions champêtres et les sentiments fades qui en forment le fond n'étaient que des emprunts faits à Florian et à Gessner, alors les maîtres du genre. L'ouvrage eut pourtant de la vogue, en l'absence d'œuvres supérieures, et l'on se souvient encore, dans un certain monde, des *roses à la Lina* (trois boutons de rose blanche dans la coiffure). Ce succès n'enorgueillit point l'auteur, et quand il publia ses œuvres complètes, il se garda bien d'y insérer ce roman.

De ce moment, la philosophie morale absorba Droz tout entier, et désormais il n'en sortira plus. L'*Essai sur l'art d'être heureux*, qui attira pour la première fois sur lui une attention sérieuse, date de 1806. La première édition est in-12 et les suivantes in-8°. Dès lors il s'affranchit des doctrines de Condillac et de Rousseau; quoique Ducis, qui était de la société d'Auteuil, et Cabanis, le maître de la maison, exerçassent encore sur son esprit assez d'influence, il était transformé. Le mariage contracté par lui en 1803 ne fut pas étranger à cet événement. « Je devins, dit-il, éperdument épris d'une jeune personne dont les qualités aimables se peignaient sur sa figure charmante. Notre bonheur a duré quarante-sept ans, et mon amour pour elle ne dégénéra jamais en amitié. » Son *Essai sur l'art d'être heureux* est proprement la théorie de son bonheur domestique. Or ce bonheur n'est possible que dans la retraite. « D'abord on s'y garantit d'une foule d'importuns et d'oisifs. Des gens qui ne vous déroberaient pas une pièce de monnaie vous volent sans scrupule une heure, un jour. Ils ne savent donc pas ce que c'est que le temps? C'est la vie. » En 1811, il concourut, avec M. Villemain, pour l'éloge de Montaigne proposé par la classe de littérature de l'Institut (on appelait encore ainsi l'Académie française). On lui préféra M. Villemain, mais on lui accorda une médaille d'or d'une valeur égale au prix décerné à son concurrent. Il l'avait amplement méritée cette médaille, car il avait composé son éloge presque tout entier de phrases empruntées textuellement à Montaigne et arrangées avec un art et une méthode qui faisaient de l'œuvre un véritable tour de force littéraire.

Cependant ses livres n'avaient pas suffi à lui procurer l'*aurea mediocritas* si enviée des hommes de lettres, et il avait dû accepter un emploi dans les bureaux des droits réunis, dirigés par Français de Nantes, un de ceux qui ont protégé les lettres en France avec le plus de discrétion et de désintéressement. En 1814, la division des droits réunis fut supprimée, et Droz perdit le modeste emploi qu'il y occupait. Il se consacra dès lors sans réserve à des travaux de publicité. Ses articles de journaux, écrits au jour le jour et dans un style modéré, le mirent peu en relief, d'autant plus qu'ils n'étaient pas signés; mais son *Etude sur le beau dans les arts* (1815, in-8°) eut quelque retentissement. Elle avait été composée en présence des chefs-d'œuvre sans nombre que la victoire nous avait permis de ravir aux musées d'Allemagne et d'Italie, et qu'un revirement de la fortune allait nous reprendre. L'auteur « eut le mérite fort rare alors de sentir et de dire que ces chefs-d'œuvre auraient dû rester sous le ciel qui les avait inspirés. » Du reste, il participa au mauvais goût du temps, en concentrant une attention exclusive sur les monuments de l'antiquité et de la Renaissance. « Tout le vaste domaine que le christianisme avait ouvert aux arts lui est demeuré fermé. » En 1815, l'art classique était encore en possession de tout son prestige; aussi Droz n'a pas trouvé un mot à dire de ces immenses poëmes de pierre légués par le moyen âge à notre admiration, et qu'une polémique ardente allait remettre en honneur.

Ses amitiés littéraires l'engageaient assez souvent hors de sa voie. En 1822, il mit au jour, en collaboration avec Picard, les *Mémoires de Jacques Fauvel* (4 vol. in-4°), roman guindé et dépourvu d'intérêt, dans lequel, à l'exemple de *Gil Blas*, leur modèle, les deux auteurs avaient voulu peindre une période de notre histoire, le XVIIe siècle, avant et après la révocation de l'édit de Nantes. La gaieté d'humeur de Picard était sympathique à Droz; Picard, de son côté, se sentait attiré par la sentimentalité de Droz : on aime toujours les qualités qu'on n'a pas. Chacun voulut prendre le caractère de l'autre, sans doute afin de mettre une couleur uniforme à leur prose. Le résultat se traduisit par un ouvrage ennuyeux, qui fit tomber les quolibets de la petite presse sur Droz en particulier. Ce fut son dernier écart. L'année suivante (1823), c'est-à-dire à l'âge de cinquante ans, notre auteur publia la *Philosophie morale* ou *Des différents systèmes sur la science de la vie*, œuvre que l'Académie française couronna et qui devait bientôt (1824) lui en ouvrir les portes. « Ce livre est à la fois, dit M. Mignet dans son rapport, l'histoire des plus beaux efforts de la sagesse philosophique et le dépôt de ses règles les plus salutaires. » Il n'était cependant pas sans défaut, car la vigueur du style ne réussit pas toujours à faire oublier le vague de la pensée; mais on y découvre un tel amour du bien, une recherche si consciencieuse de la vérité et un désir si ardent d'être utile, que « ceux mêmes que la fibre un peu molle de sa doctrine ne satisfait pas » respectent l'écrivain. L'incertitude de ses idées tenait à « son respect pour les préjugés et les superstitions de son éducation intellectuelle. » Il avait été élevé à l'école de Condillac, et ne s'était pas séparé sans effort des principes dont sa jeunesse avait été nourrie. Cette époque est celle de la plus grande fécondité de son esprit. L'*Application de la morale à la philosophie* (1825, in-8°), la *Notice sur Michel de L'Hospital* et l'*Economie politique* ou *Principes de la science des richesses* (1829, in-8°) mirent le sceau à sa réputation. Le dernier de ces trois ouvrages lui valut, en 1833, d'être admis à l'Académie des sciences morales et politiques, fondée l'année précédente. Néanmoins, son principal titre à la renommée, celui qui vaudra peut-être à son nom de ne pas mourir tout à fait, ne vit le jour que longtemps après : c'est l'*Histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévoir et diriger la Révolution française* (Paris, 1839-1842, 3 vol. in-8°). Dans son application de la morale à la politique, il avait affiché déjà des principes qui n'étaient pas complétement en harmonie avec les idées alors en honneur; ainsi, il avait réduit les systèmes politiques à trois : 1° celui de la force; 2° celui du droit; 3° celui du devoir, et avait donné le dernier comme le sien. D'ailleurs, dans sa pensée, ces principes sont indépendants de la forme des gouvernements. Il ne croit pas à « l'efficacité absolue d'une forme quelconque de gouvernement. » En pratique, il préfère les gouvernements mixtes, tempérés, représentatifs. On en avait un de ce genre, et il croyait à son avenir, raison pour laquelle l'opposition de gauche avait le don de lui déplaire souverainement : « Qu'on nous donne la république, disait-il, nous n'aurons pas un jour de liberté; nous aurons deux jours de tyrannie : l'un sous la populace, l'autre sous quelque despote. Nos républiques sont des monarchies dont le trône est vacant. » Son histoire de Louis XVI est, pour ainsi dire, le commentaire de cette déclaration. C'était l'œuvre capitale de sa vie; il y avait consacré un labeur de vingt-cinq ans, et il possédait les connaissances économiques indispensables à qui entreprend de raconter une époque de crises financières et de problèmes sociaux à l'étude, comme était celle où régna Louis XVI. Il était aussi fort instruit en matière politique et législative, et professait pour la liberté un amour ardent et sincère. Cependant sa thèse n'a pas fait fortune, et l'on peut sans doute en trouver la raison dans les paroles suivantes, qui constatent l'impression faite sur lui par la Terreur : « J'ai vu Paris dans ces jours de crime et de deuil. A la stupeur qui couvrait toutes les figures, on eût dit une ville désolée par une maladie contagieuse. Les vociférations ou les rires de quelques cannibales interrompaient seuls le silence de mort dont on était environné. La dignité humaine n'était plus soutenue que par les victimes, qui, portant un front serein sur l'échafaud, s'exilaient sans regret d'une terre déshonorée... L'état de prostration et de stupeur était tel, que, si l'on avait dit à un condamné : Tu iras dans ta maison, et là tu attendras que la charrette passe demain matin pour y monter, il y serait allé et il y serait monté. » C'étaient des dispositions trop hostiles à l'œuvre révolutionnaire pour que l'auteur pût espérer même un simple succès de vogue; il professait d'ailleurs une théorie, à propos de l'Assemblée constituante, faite pour éloigner de lui les esprits les plus libéraux. Ainsi, il déclare que la Révolution n'a pas commencé par la convocation des états généraux, mais par la *main-mise* de l'Assemblée constituante sur tous les pouvoirs. A plusieurs égards, l'ouvrage entier est un acte d'accusation formidable dressé contre la Révolution; Droz était de l'avis de Mme de Staël, que « ce n'est pas la liberté qui est nouvelle en Europe, mais le despotisme. » Soit; mais alors le principal aurait été de le persuader au public, ce que l'auteur n'a pas du tout réussi à faire. On a bien dit de son travail sur le règne de Louis XVI que c'était « l'histoire de la Révolution française écrite par un honnête homme, à l'usage des honnêtes gens; qu'il n'était point à ranger parmi ces adorateurs posthumes du mal qui ont entrepris, comme dit Tacite, d'abroger la conscience du genre humain et qui, pour mieux absoudre leurs clients dans le passé, n'hésitent pas à pervertir l'âme de leurs contemporains. » Encore faut-il qu'on vous croie. Pour exercer une influence considérable, il importe de ne pas exprimer une opinion individuelle, mais une opinion collective. Sans cela, on risque souvent de parler dans le désert, quand on ne soulève pas des haines sans nombre.

Les derniers ouvrages de Droz sont : *Pensées sur le christianisme* et *Aveux d'un chrétien*, deux opuscules dédiés à M. Affre, archevêque de Paris. Ce sont les conseils d'un vieillard aux hommes de son temps, qu'il déplore de voir engagés sur une autre route que la sienne. « Fasse le ciel, dit-il, que nos tristes aveux soient utiles à quelques hommes! Cet espoir me détermine à surmonter la répugnance qu'un honnête homme éprouve à parler de lui alors même qu'il parle pour s'accuser. »

Comme on voit, Droz n'était point un de ces esprits tranchants qui se frayent un sentier à part dans le domaine des lettres. Sensualiste au sortir de l'enfance, parce que tout le monde l'était, ami des principes de 1789 au début du mouvement révolutionnaire, hostile à la Révolution quand ses excès l'eurent compromise, partisan de la réaction religieuse qui suivit l'avénement du régime impérial, il a fini, sinon par faire tout à fait amende honorable à l'Eglise catholique, au moins par professer une sorte d'éclectisme qui l'en rapprochait de plus en plus. « C'est à cet esprit nouveau, l'éclectisme, dit M. Jouffroy, que notre siècle et surtout notre jeunesse doivent leur physionomie; c'est à cet esprit que M. Droz a succombé et dont son livre, la *Philosophie morale*, offre un symptôme si remarquable. Elève du XVIIIe siècle, nourri dans la morale du plaisir, ami de Cabanis, auteur d'un *Traité sur l'art d'être heureux*, où il avait adopté une morale exclusive, par quel miracle un philosophe éclectique a-t-il pu sortir de ses antécédents? Sans doute l'ascendant des idées nouvelles a beaucoup fait, mais non pas tout. Pour ceux qui ont le bonheur de connaître et l'étendue d'esprit, et la bonne foi parfaite, et l'extrême bienveillance du caractère de l'auteur, sa conversion à l'éclectisme paraîtra moins encore l'effet de l'époque que le triomphe de la nature de l'homme sur son éducation. » Il est bon d'ajouter que Droz ne convenait pas de son éclectisme, bien qu'il fût en réalité le disciple de cette doctrine qui « cherche partout le vrai, partout le faux, et, en approfondissant la nature humaine, qui est la réalité philosophique, prépare en silence un traité de paix entre tous les systèmes qu'il est peut-être dans les destinées de la France de voir signer à Paris. » Il ne l'est pas encore.

DROZ (Jules-Antoine), sculpteur, né à Paris en 1807. Fils du remarquable graveur en médailles Pierre-Jean Droz, élève de Cartellier et de Regnault, il a exécuté un assez grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : le *Génie du mal*, au château de Compiègne; l'*Ange du martyre*, à l'église Saint-Sulpice; l'*Hiver* et l'*Eté*, statues de marbre dans le palais du Luxembourg; le physicien *Conté*, à Séez; l'architecte *Chambiche*, dans la cour du Louvre; le *Chant religieux*, à Hyères; le *Lierre*, étude de jeune fille (1853); les bustes de *Matthieu Molé*, du *Camoëns*, de *don Henrique;* le *Grand fronton* du château de Saverne, près de Strasbourg, etc.

DROZ (Gustave), littérateur français, né à Paris le 9 juin 1832. Il fit ses études à Paris, aux colléges Stanislas et Henri IV. Ses classes terminées, il eut quelque temps l'idée de se préparer pour l'Ecole polytechnique; puis il abandonna l'étude des mathématiques et aborda la peinture, vers laquelle semblaient le porter de préférence son éducation première, le milieu dans lequel il vivait et les traditions artistiques de sa famille. Il entra à l'Ecole des beaux-arts, dans l'atelier de Picot, et exposa plusieurs années de suite avec un certain succès. En 1864, il fit la rencontre de Marcellin le dessinateur, qui fondait la *Vie parisienne*. Marcellin proposa à Droz une place dans la rédaction de son journal. Celui-ci hésita longtemps : malgré son vif penchant pour la littérature, il redoutait la terrible épreuve de la publicité; la plume lui semblait un outil difficile à manier. Enfin, sur la promesse formelle de Marcellin qu'il pourrait renoncer à la pratique du journalisme et donner sa démission de collaborateur s'il n'était pas satisfait de sa tentative, Droz risqua son premier article, et, sous le pseudonyme de Gustave Z., commença une série de ravissantes études qui lui valurent une réputation universelle d'esprit délicat, et firent en même temps la fortune de la *Vie parisienne*. Ces diverses pages furent réunies en trois volumes, dont les titres suivent : *Monsieur, Madame et Bébé; Entre nous*, et le *Cahier bleu de Mlle Cibot*. Il a donné aussi quelques articles à l'*Opinion nationale*.

M. Droz, au moment où nous écrivons cette notice, semble avoir absolument renoncé au journal; il n'a plus besoin de cette présentation préalable : sa signature suffit à la tête d'un livre pour poser le volume et le lancer dans toutes les mains. *Monsieur, Madame et Bébé* et *Entre nous* ont déjà atteint, en deux ans, leur vingtième édition. Certes, M. Droz a mérité ce succès; sans réclame, sans coterie, il s'est placé tout à coup au premier rang de nos écrivains du jour. C'est un littérateur original : ne procédant ni de celui-ci ni de celui-là, il n'a pour père que lui-même. C'est un Français du XIXe siècle, et, avec cela, l'homme des élégances, des sentiments délicats et ingénieux, et en même temps de la sensibilité vraie. Les *Cahiers d'une femme mariée* resteront comme un modèle de finesse, de malice spirituelle, de scepticisme attique, de rouerie féminine. M. Droz y a jeté l'essence de l'esprit de la Parisienne.

M. Droz ne s'est point confiné dans ces mièvreries du monde des hautes sphères intelligentes; il a fait parler l'enfance plus heureusement que ne l'a fait Victor Hugo, et dans un langage plus vrai. Il a su exprimer, sans la solennité verbeuse et guindée du grand poëte, les caresses, les baisers, les mots cruels, les expansions rayonnantes de ces petits êtres qui, déshabillés, roses, frais, le rire sur les lèvres et la gaieté dans les yeux, enchantent nos soirées et nous absorbent tout entiers dans leur frêle individualité. Personne jusqu'à ce jour n'a su traduire l'enfance comme M. Droz. Ses articles sur Bébé seront le code des mères.

Dans son dernier ouvrage, le *Cahier bleu de Mlle Cibot*, M. Droz a voulu prouver qu'il était, lui aussi, capable d'un livre vigoureux et humain, vrai et accessible à tous les esprits. Il y a là des peintures frappantes de netteté, des caractères creusés jusqu'au vif, de ces petites misères de la vie humaine qui tuent plus sûrement que le poison ou le couteau; puis, pour compenser ces tableaux navrants, on rencontre çà et là une de ces pages qu'on lit cent fois les larmes aux yeux; nous n'en citerons qu'une, la description de l'agonie d'un enfant saisi par le croup.

M. Droz a publié, depuis le *Cahier bleu de Mlle Cibot*, un roman d'un autre ordre d'idées intitulé : *Autour d'une source*, puis une plaquette portant le titre : *Un paquet de lettres*, critique fort spirituelle dirigée contre certaines manœuvres électorales.

DROZDOWSKI (Jean), littérateur polonais, né à Cracovie en 1759, mort en 1810. Il était attaché à la chancellerie du conseil permanent de Varsovie lorsque la Pologne passa sous la domination des puissances coalisées contre elle. Il rentra alors dans la vie privée et vécut uniquement occupé de travaux littéraires jusqu'à la formation du grand-duché de Varsovie. Il obtint alors un emploi au ministère de l'intérieur, et y était, à l'époque de sa mort, chef de la division des cultes. On a de lui plusieurs comédies en vers, entre autres : le *Littérateur par misère*, en 3 actes (1786), pièce qui valut à l'auteur les compliments et les bonnes grâces du roi Stanislas-Auguste; *Des caresses pour des services* (en 3 actes, 1788); *Une capilotade de vauriens* ou l'*Ecole des fanfarons*, en 2 actes (1803), la meilleure de ses œuvres dramatiques. On lui doit aussi un opéra : les *Deux sœurs de Prague*, avec musique de Muller; des traductions de la *Mérope* de Voltaire et de quelques autres pièces étrangères, représentées sur le Théâtre-National, à Varsovie; enfin plusieurs pièces de poésie assez remarquables.

DRU, DRUE adj. (dru, drû — v. l'étym. à la partie encycl.). Epais, touffu, serré : *Une herbe* DRUE. *Une pluie* DRUE *et menue.* (Acad.)

— Fort, vigoureux, en parlant des petits oiseaux qui sont prêts à s'envoler du nid : *Ces moineaux sont* DRUS; *ils sont* DRUS *comme père et mère.* (Acad.)

— Fam. Gaillard, vif, gai, décidé : *Vous voilà bien* DRU *aujourd'hui.* (Acad.) *Je trouvai à l'hôtel de Sully Mlle de Hannoy, mariée au petit-fils du vieux comte de Montrevel; jamais vous n'avez vu une mariée si* DRUE; *elle va droit à son ménage et dit déjà : mon mari.* (Mme de Sév.) *Nous ne sommes plus gaillards et* DRUS *d'humeur comme l'était un Vivonne au temps de Louis XIV.* (Ste-Beuve.)

. . . Malgré moi, l'on m'a jointe avec vous;
Vous, vieux penard; moi, fille jeune et *drue.*
La Fontaine.

— Adv. D'une manière serrée; en grande quantité : *Arbres plantés* DRU. *Ces blés poussent* DRU. *Qui sème* DRU, *dit un ancien proverbe, récolte clair, et qui sème clair récolte* DRU. (Raspail.) *On appelle semer en pépinière l'action de semer très-*DRU, *et dans un coin du champ, des plantes que l'on se propose de repiquer ensuite.* (Raspail.)

Sire, dit-il, le nœud du mariage,
Damne aussi *dru* qu'aucuns autres états.
La Fontaine.

— A coups redoublés, précipités : *Il frappe fort et* DRU.

— *Jaser, caqueter dru*, Parler beaucoup et vite :

Caquet Bon-Bec alors de *jaser* au plus *dru.*
La Fontaine.

De telles gens il est beaucoup
Qui prendraient Vaugirard pour Rome,
Et qui, *caquetant* au plus *dru*,
Parlent de tout et n'ont rien vu.
La Fontaine.

— s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du proyer.

— **Encycl.** Linguist. L'origine du mot *dru* est controversée. On a fait venir ce mot de *dur*, par métathèse; mais ni le sens ni le *t* de l'équivalent provençal *drut* ou de l'ancien français ne permettent cette dérivation. Rabelais se sert de *dru* dans le sens de *dodu*, bien nourri, et dans celui d'épais. Gachet pense que cet adjectif pourrait se rattacher à l'irlandais *driugr* et au suédois *dryg*, qui réunissent toutes les acceptions du mot français, acceptions qui se retrouvent aussi dans l'adjectif grec *adros*. Ce dernier, en effet, signifie à la fois robuste, fort, gras, serré, dense, abondant, luxuriant; mais il n'a aucune affinité étymologique avec le mot français. *Adros*, d'après Buttmann, est une variété de *adinos*, qui signifie à peu près la même chose, et a pour racine *ad*, d'où *adên*, à satiété. Ch. Nodier rattache *dru*, fort, vigoureux, au grec *drus*, chêne, se fondant sur l'exemple du latin *robustus*, qui vient de *robur*, chêne. Cette étymologie est spécieuse, mais erronée. *Dru* vient probablement du celtique : kymrique *drud*, hardi, brave, courageux, vigoureux; gaélique *drûth*, volontaire, pétulant; cornique *dru*, beaucoup; armoricain *druz*, gras. Quel que soit le sens primitif en celtique, le sens primitif en français, d'après les textes, est celui d'*herbe drue*, ainsi que le montrent des textes du XIe, du XIIe et du XIIIe siècle.

C'est par extension que *dru* s'est appliqué aux personnes, avec la signification de bien venant, vif, gaillard; on le rencontre avec toutes ces significations dans nos anciens auteurs; on l'y trouve aussi employé pour fort, robuste, gras, bien portant, en bon état :

De reporter lui te convient
Que nous sommes tous sains et *druz*,
En un bon point, et ne dy plus.
(*Théâtre français au moyen âge.*)

« Adonc étoit le royaume de France gras, plein et *dru*, et les gens riches et puissans de grand avoir, ni on n'y savoit parler de nulle guerre. »
Froissart.

Je te promets à ce printemps
Une petite camusette,
Friponne, *drue* et joliette,
Avec qui l'on t'enfermera;
Puis s'en démêle qui pourra.
La Fontaine.

Il y avait dans l'ancien français un autre mot *dru, drue*, qui signifiait un fidèle, un amant, une amante, et d'où l'on fit *druerie*, amour.

El vit son *dru*, et il sa *drue.*
(*Fleur et Blanchefleur.*)

La fille al rei ama,
Et mainte feiz l'areisuna
Qu'elle s'amur li ostreiat,
E par France *druerie* l'amast,
Pur ceo k'il est pruz e curteis.
Marie de France.

Dru, en ce sens, est d'origine germanique; il appartient à la même famille que l'ancien haut allemand *drût, trût*, ami, amant, primitivement fidèle : *triuwi*, fidèle, *triuwa*, fidélité; allemand *trant*, aimé, chéri; *treu*, fidèle, *treue*, fidélité. La dénomination de fidèle, fait observer à ce sujet Chevalet, désignant un ami, un amant, est digne de la constance germanique. Chez nous, ajoute le malicieux philologue, ce n'est pas seulement le mot qui est passé d'usage depuis plusieurs siècles. On ignore l'origine des mots germaniques indiqués plus haut; il pourrait se faire cependant qu'ils appartinssent à la même famille que le gothique *triu*, arbre, bois, tronc, répondant lui-même au sanscrit *dru*, arbre, et au grec *drus*, arbre, chêne (v. DRYADE); ils signifieraient ainsi proprement : solide comme un tronc d'arbre, d'où l'acception de fidèle.

DRÜBECK, village de Prusse, prov. de Saxe, cercle de Wernigerode; 600 hab. On y voyait autrefois un couvent de femmes (IXe siècle), dont l'église, bien conservée, attire à bon droit l'attention des archéologues.

DRUDE s. f. (dru-de). Femme italienne, qui associe son existence à celle d'un bandit.

— Mythol. german. Etre féminin qui tient à la fois de la nature des dieux et de celle des hommes. ‖ On dit aussi DRUTE.

— **Encycl.** Les *drudes* ou *drutes* sont des êtres féminins qui tiennent le milieu entre les dieux et les hommes, et qui habitent dans les forêts, dans les montagnes et sur le bord des fleuves. C'étaient, primitivement, des esprits bienfaisants pour les hommes et doués de toutes les qualités de la femme, dont ils avaient la grâce et le dévouement; mais, lorsque le christianisme eut été introduit en Allemagne, les croyances populaires en firent des êtres malfaisants, et on les représenta sous la forme de femmes hideuses, ayant des pattes d'oie ou de cygne, une courte chevelure grise, et habitant dans les antres des forêts. La croyance aux *drudes* s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans l'Allemagne méridionale, surtout en Bavière, dans le Tyrol et en Autriche. Les *drudes* ont recours à toutes sortes d'artifices diaboliques, causent des cauchemars ou des insomnies, étranglent les enfants pendant leur sommeil, entremêlent la crinière ou la queue des chevaux, et exercent encore de diverses façons une influence maligne sur les hommes, les animaux et les plantes utiles. Pour conjurer leurs maléfices, on place dans les maisons, dans les berceaux des enfants, dans les étables, etc., une pierre ramassée dans un ruisseau et arrondie par les eaux; au milieu de cette pierre doit se trouver un trou creusé par la nature, et non par la main des hommes, sans quoi le talisman perd toute sa vertu. Cette pierre, également toute-puissante contre l'influence maligne des elfes, ces autres divinités malfaisantes de la mythologie allemande, est appelée *patte de drude* ou d'*elfe* (*Drudenfuss* ou *Elfenfuss*).

DRUENTIA, nom latin de la DURANCE.

DRUET-DESVAUX (Jacques-Matthieu-Louis), homme politique français, né à Alençon (Orne) en 1793. Il entra dans les gardes d'honneur en 1813, fit quelque temps partie des gardes du corps après la seconde Restauration, devint garde général en 1817, et se démit de ses fonctions en 1830. Après la révolution de 1848, le département de l'Orne l'envoya siéger à la Constituante. Il y vota avec la droite, approuva l'expédition de Rome, fut réélu à la Législative, où il continua à appuyer toutes les mesures prises par la réaction, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre.

DRUEY (Henri, et non Charles, comme dit par erreur le Dictionnaire de M. Vapereau), homme d'Etat et publiciste suisse, né à Faoug (canton de Vaud) en 1799, mort en 1855. Il alla compléter ses études dans les universités allemandes de Heidelberg, de Gœttingue et de Berlin. Les cours que Hegel faisait sur la philosophie eurent une influence décisive sur les opinions religieuses et philosophiques de l'étudiant vaudois. De l'Allemagne, Druey passa en Angleterre et fit un séjour assez long à Londres, puis à Paris, où il suivit les cours de Cousin, de Villemain et de Guizot. A peine de retour en Suisse, en 1828, Druey fut nommé membre du grand conseil de son canton. On s'étonna d'abord de le voir prendre rang dans cette majorité compacte du parti campagnard qui se refusait à toute réforme, et mettait le séquestre sur les libertés publiques. La révolution de 1830 le trouva cependant prêt à marcher avec elle, et éleva même Druey au poste de conseiller d'Etat, où il réussit à se maintenir pendant sept ans. Devenu le principal chef du parti radical dans le canton de Vaud, Druey fit une rude guerre au juste milieu et à l'esprit d'orthodoxie étroite qui régissait l'Eglise vaudoise. A l'action puissante de sa parole, il joignit l'influence de plusieurs sociétés politiques dont il faisait partie, et celle plus grande encore d'un journal très-répandu, le *Nouvelliste vaudois*, qu'il rédigea pendant dix ans. Grâce aux efforts des amis de la liberté religieuse et de Druey en particulier, la confession de foi qui datait du siècle de la Réforme fut abolie, et la Bible déclarée la règle unique de l'Eglise nationale de Vaud (1839). Druey échoua, en revanche, dans sa tentative de placer un brillant disciple de Hegel, M. Mager, dans la chaire de philosophie vacante à l'académie de Lausanne. Elu représentant de son canton à la diète fédérale (1841), Druey perdit un moment sa popularité, par son vote favorable au rétablissement des couvents d'Argovie. Plus tard encore, quand il fut question pour la première fois, au sein de la diète fédérale, de chasser les jésuites, Druey s'opposa à cette expulsion en déclarant qu'aux armes spirituelles des jésuites les seules armes à opposer étaient celles de la raison. Mais lorsque l'appel des jésuites à Lucerne et la formation du Sonderbund eurent occasionné en Suisse une fermentation extraordinaire et provoqué partout des assemblées populaires, Druey se prononça pour l'expulsion à main armée. Le grand conseil de Vaud, qui n'avait pas voulu entrer dans cette voie, malgré le vœu de 32,000 pétitionnaires, fut renversé par une émeute populaire (le 16 février 1845). Druey avait harangué les insurgés du haut d'une échelle sur la place de Montbenon. Acclamé chef du nouveau gouvernement, il déploya beaucoup d'énergie contre les ennemis de la révolution qui venait de s'accomplir. En même temps, il favorisait la propagande des doctrines socialistes, faisait venir M. Considérant à Lausanne, et proclamait le droit au travail. La lutte du Sonderbund et des douze cantons, qui surgit dans l'intervalle, fournit à Druey une nouvelle occasion de déployer l'audace qui le caractérisait; il contribua beaucoup à arracher la déclaration de guerre aux cantons de la majorité, qui hésitaient encore. La lutte terminée, Druey, qui unissait, selon l'expression d'un publiciste, la philosophie politique à une expérience consommée des affaires, eut une part très-importante à l'élaboration de la nouvelle constitution fédérale de juin 1848. Appelé à siéger au conseil fédéral de sept membres établi par le nouveau pacte, il y montra beaucoup de prudence et de fermeté, en particulier dans la période de 1849-1851, où les révolutions avortées qui jetèrent des milliers de proscrits dans les montagnes de la Suisse occasionnèrent de graves complications entre la Confédération et les Etats voisins. Au conseil fédéral et à M. Druey en particulier, comme chef du département de la justice et de la police, incombait la tâche ardue de concilier les égards dus au malheur et les principes du droit d'asile avec le devoir, non moins impérieux, de détourner les dangers dont la réaction européenne menaçait la Suisse.

Druey dut, en plus d'une circonstance, faire violence à son cœur, naturellement généreux, et à ses sympathies politiques pour justifier la confiance dont l'avait honoré la nation. Président de la Confédération pour l'année 1850, il usa de son pouvoir pour abolir l'ancien usage de complimenter les souverains étrangers de passage sur les frontières de la Suisse, et dut donner à cet égard des explications à l'ambassadeur de France, qui en avait témoigné du mécontentement. Druey mourut quelques mois après.

DRUGE s. f. (dru-je — rad. *dru*). Abondance, multitude :

Sarrasins comme chiens glatissent;
Leurs grands cris, leur horrible *druge*,
Semble le meschief du déluge.
Guillaume Guiard.

‖ Provision :

Moult a souris povre secours,
Et met à grand péril sa *druge.*
(*Roman de la Rose.*)

— Dans le patois lyonnais et forézien, Abondance, provision.

— Prov. *Se plaindre de druge*, Se plaindre hors de propos, se plaindre, comme on dit, que la mariée est trop belle.

— Hortic. Pousse excessive des pois.

DRUGEON s. m. (dru-jon — rad. *druge*). Hortic. Extrémité de la druge ou pousse des pois.

DRUHLE (J.), poëte français, né à Toulouse au XVIIe siècle. Il devint membre de l'Académie des lanternes, établie dans sa ville natale, et remporta divers prix aux jeux Floraux. On a de lui des sonnets, et le *Triomphe de l'immaculée conception de la Vierge* (1684, in-4°).

DRUIDE s. m. (dru-i-de — v. l'étym. à la partie encycl.). Nom des anciens prêtres gaulois et bretons : *Les* DRUIDES *étaient tout-puissants dans les Gaules.* (Acad.) *Les* DRUIDES, *imposteurs, grossiers, faits pour le peuple qu'ils gouvernaient, immolaient des victimes humaines, qu'ils brûlaient dans de grandes et hideuses statues d'osier.* (Volt.) *Les* DRUIDES *prononçaient sur toutes les contestations des particuliers.* (B. Const.) *L'ordre des* DRUIDES *était électif.* (Michelet.)

— s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des tenthrèdes, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du celtique *deru*, chêne, et aussi bois, forêt. On sait que les *druides* exerçaient leur sacerdoce dans la sombre profondeur des forêts; on sait également qu'à certains jours de l'année ils devaient solennellement recueillir, avec une faucille d'or, le gui sacré sur un chêne de la forêt, et peut-être tiraient-ils directement leur nom de cette circonstance; c'étaient les *hommes du chêne*. Le mot celtique est le corrélatif exact du sanscrit *dru*, *druma*, *druta*, arbre, *dravya*, ce qui provient de l'arbre; zend *dru*, *drvaêna*, ligné; ancien slave *drievo*, arbre; russe *drevo*, polonais *drzewo*, illyrien *dervo*, bohémien *drwo*, bois; lithuanien *derwa*, bois de pin; gothique *tria*, génitif *trivis*, arbre, bois, tronc; anglo-saxon *treow*, *treó*, scandinave *tré*, anglais *tree*. Le sanscrit *drumbr*, tronc, se lie peut-être au sanscrit *druma*, malgré l'irrégularité du *d* inaltéré; grec *drus*, génitif *druos*, arbre, et plus spécialement le chêne, l'arbre par excellence. De là *drumos*, forêt et bois de chêne; comparez le sanscrit *druma*. Le sens général reparaît dans *druon*, *drion*, taillis, forêt, montagne boisée, etc. A la forme sanscrite *druta* répond *drutê*, *droitê*, mais dans l'acception toute spéciale de caisse de bois, baignoire, bière; comparez l'irlandais *drotla*, poutre, timon; l'albanais *dru*, *droû*, bois, arbre. A côté de *dru*, l'on trouve, en sanscrit, *dâru*, bois et nom d'une espèce de pin, *pinus deodara*, ou *dêvadâru*, bois divin, dont la première forme *dru* n'est sûrement qu'une contraction, comme *gnu*, *snu*, de *gânu*, *sânu*. Cela est d'autant moins douteux que cette forme plus complète reparaît dans les autres langues avec toutes les acceptions de *dru :* ainsi le zend *daoru*, le persan *dâr*, kourde *dar*, arbre, bois; béloutchi *dâr*, bois; arménien *dzar*, arbre, et, avec un nouveau suffixe, le persan *dirach*, *diracht*, arbre, plante; béloutchi *darashch*, même sens. Ainsi encore l'ancien allemand *tar*, arbre, à la fin des composés. Le grec *doru*, bois; puis tout ce qui est de bois, poutre, lance, navire, etc., conserve le sens du sanscrit *dâru;* mais l'irlandais *daire, doire*, prend celui de forêt, taillis, et, de même que *drus* désigne le chêne, l'irlandais *dair, duir, darach*, kymrique *dar, derw, derwen*, armoricain *derv*, *derô*, est devenu le nom de ce même arbre. On trouve aussi *dar, dero, deru*, pour chêne, dans le *Dictionnaire cornouaillais du IXe siècle*, publié par Price, dans son *Archæologia Cornu-Britannica*. Cette identité de *dru* et de *dâru* est importante pour l'étymologie du mot, parce qu'elle conduit à la racine sanscrite *dar*, diviser, fendre. — Comparez le grec *derô*, gothique *tairan*, ancien slave *drati*, lithuanien *dirti*, etc., même sens. Kuhn, qui indique aussi cette dérivation, l'entend dans le sens de l'arbre que l'on dépouille de son écorce; Pictet croirait plutôt que le bois ou l'arbre ont reçu ce nom de leur propriété caractéristique de se fendre facilement dans le sens de leurs fibres. Cette dernière explication se confirme d'ailleurs par le sanscrit *dalika*, bois, de la racine *dal*, diviser, équivalente à *dar*.

— Relig. et hist. Les *druides* formaient le corps sacerdotal chez les peuples celtiques, et notamment chez les Gaulois et les peuplades gaéliques de la Grande-Bretagne. La religion primitive des anciens Galls était une sorte de naturalisme, que le druidisme idéalisa plutôt qu'il ne le détruisit, et dont les débris furent aisément confondus par les Romains avec le polythéisme gréco-romain. Ces peuples adoraient les phénomènes, les agents de la nature, les montagnes, les vents, le tonnerre, etc., et personnifiaient aussi les forces de l'univers et de l'âme humaine. *Tarann* était le dieu du ciel, le moteur et l'arbitre du monde; le soleil, sous le nom de *Bel* ou *Belen*, faisait croître les plantes salutaires et présidait à la médecine; *Heus* ou *Hésus*, à la guerre; *Teutatès*, au commerce et à l'industrie; *Ogmius*, à l'éloquence et à la poésie, etc. La religion druidique, venue plus tard et probablement avec une nouvelle tribu celtique, les Kymris, qui s'établirent dans les régions centrales de la France (peut-être dès le VIIe siècle avant J.-C.), avait une tendance supérieure et commença la culture morale des Gaulois, sans effacer entièrement toutefois le naturalisme primitif, qui se fondit plutôt avec elle. Les *druides* enseignaient l'éternité de la matière et de l'esprit, et la métempsycose. A ce dernier dogme se rattachait l'idée morale de peines et de récompenses. Ils considéraient les degrés de transmigration inférieurs à la condition humaine comme des états d'épreuve et de châtiment. Ils avaient même l'idée d'un *autre monde*, et ces notions combinées de la métempsycose et d'une vie future formaient la base de leur métaphysique religieuse. Comme plusieurs des castes sacerdotales de l'antiquité, ils avaient le monopole de la science de leur temps et de leur pays; mais cette science nous est peu connue. Nous savons que leur année se composait de lunaisons, et que c'était par nuits qu'ils mesuraient le temps. Leur médecine était uniquement fondée sur la magie. Les plantes qu'ils ordonnaient, comme préservatif ou comme remède, devaient être cueillies avec un cérémonial dont la bizarrerie et l'absurdité se sont perpétuées dans la sorcellerie du moyen âge, et dont on retrouve encore de nombreuses traces dans nos campagnes. Mais le remède universel, la panacée, c'était le gui, semé sur l'arbre sacré, le chêne, par une main divine, et dont l'éternelle verdure était un symbole de l'immortalité. Ils fabriquaient aussi des talismans, des chapelets d'ambre, et surtout le fameux *œuf de serpent*, formé par la bave et les excrétions de serpents entrelacés, et qui paraît n'avoir été qu'une échinite. Cet œuf avait, bien entendu, les vertus les plus merveilleuses; les *druides* le portaient au col, richement enchâssé, et le vendaient fort cher. Des magiciennes, des prophétesses étaient affiliées à l'ordre des *druides*, mais n'en partageaient

point les prérogatives. Elles connaissaient l'avenir, rendaient des oracles, guérissaient les maux incurables, commandaient à la tempête, etc. La plupart habitaient au milieu des flots de l'Océan, dans les îles et les écueils de la côte armoricaine. Leurs rites sauvages, leurs cris, leurs transports frénétiques, qui avaient quelque analogie avec les fureurs des bacchantes et les *orgies* de la Samothrace, pénétraient le navigateur d'un effroi sacré. Leurs sanctuaires les plus renommés étaient à l'embouchure de la Loire et dans l'île de Sena (Sein, Finistère). Comme les augures de l'Etrurie et de Rome, les *druides* prédisaient l'avenir d'après le vol des oiseaux et l'inspection des entrailles des victimes. Ils avaient, sinon institué, du moins adopté et maintenu dans la Gaule et la Grande-Bretagne, qui était leur île sacrée, les sacrifices humains. Les victimes étaient des criminels et des prisonniers de guerre, dont la mort servait aussi à tirer des pronostics. Elles étaient égorgées, percées de flèches ou enfermées vivantes dans des colosses d'osier auxquels on mettait le feu.

Les *druides* se divisaient en trois ordres principaux. Les *vacies-druides* étaient les dépositaires des dogmes de la religion et de la philosophie; sans eux, on ne pouvait ni sacrifier ni administrer la justice. Les *bardes-druides* étaient commis pour chanter des hymnes dans les sacrifices et célébrer dans les combats, dans les festins publics, les grandes actions des hommes illustres. Les bardes portaient un habit brun, un manteau de même couleur, attaché avec un petit morceau de bois, et un capuchon pareil aux capes des Béarnais et à peu près semblable à celui des récollets. Les *eubages-druides* étaient chargés des augures. Ils pratiquaient diverses espèces de divinations, quelques-unes assez barbares; aussi les Romains les abolirent-ils, lorsqu'ils furent maîtres des Gaules. On confondait les eubages, les bardes et les vacies sous le nom général de *druides*, comme nous comprenons tous les ministres de l'Eglise sous le nom d'ecclésiastiques. Ces différentes classes avaient pour chef un souverain pontife, qui exerçait sur tous les *druides* un pouvoir absolu. Jules-César le déclare expressément et ajoute : « Quand ce grand prêtre vient à mourir et que, parmi les *druides*, il s'en trouve un d'un mérite supérieur, il lui succède. S'il se présente plusieurs concurrents d'un mérite égal, le successeur est élu par le suffrage des *druides*. Il arrive aussi que la place se dispute par la voie des armes. »

On voit, par les différents emplois des *druides*, qu'ils n'étaient pas uniquement renfermés dans les fonctions religieuses. En effet, le chef des *druides* était aussi le souverain de la nation, et son autorité, appuyée sur le respect des peuples, était fortifiée par le nombre prodigieux des prêtres qu'il avait sous ses ordres. Les familles des *druides*, en se multipliant, formèrent, pour ainsi dire, un peuple qui commandait à un autre peuple; tous les jours de nouveaux sujets entraient d'ailleurs dans le sacerdoce, et quoique tous leurs enfants ne se fissent pas initier, ils demeuraient attachés à leurs familles. Les *druides*, du moins ceux qui étaient revêtus du sacerdoce, s'appliquaient continuellement à l'étude et se retiraient dans les forêts, excepté pendant le temps de leurs fonctions publiques. Ils étaient les arbitres de la paix et de la guerre et exempts des charges publiques, civiles et militaires. Les généraux n'osaient livrer bataille avant d'avoir consulté les vacies et fait offrir des sacrifices. Le peuple était persuadé que la puissance et le bonheur de l'Etat dépendaient du grand nombre des *druides* et des honneurs qu'on leur rendait. On avait un tel respect pour leurs jugements, qu'il n'était pas permis d'en appeler.

Cependant l'administration de la justice chez les *druides* n'était pas toujours exempte d'iniquité; du moins est-il certain que, dans la décadence du druidisme, les prêtres gaulois tenaient souvent compte, dans leurs jugements, de la faveur, de l'intérêt, du crédit, des liens du sang ou de l'amitié. On trouve une peinture ingénieuse de ces injustices dans une ancienne comédie, intitulée *Querolus*, attribuée à Plaute par quelques critiques. L'auteur introduit Querolus, le héros de la pièce, parlant au dieu lare de sa maison et le priant de changer son sort, de l'élever à une dignité où il soit maître de ses actions. L'oracle consulté lui conseille d'aller s'établir sur les bords de la Loire, où, dit-il, tout est permis. Querolus déclare qu'il n'est pas assez riche pour aller vivre dans le pays de *druides*.

Ceux qui voulaient entrer dans le collége des *druides* travaillaient à s'en rendre capables par vingt années d'étude. Durant les leçons, il n'était pas permis d'écrire; il fallait tout apprendre par cœur. « Je crois, dit Jules César, qu'ils défendent de rien écrire pour deux raisons : la première, afin que leur doctrine ne soit connue de personne et qu'elle en paraisse plus mystérieuse; la seconde, afin que ceux qui sont obligés d'apprendre les vers, n'ayant point le secours des livres, soient plus soigneux de cultiver leur mémoire. » Il ne paraît pas cependant qu'ils aient ignoré l'usage de l'écriture, car il est fait mention dans les traditions irlandaises d'une écriture sacrée nommée *ogham*, dont on croit retrouver les restes dans les caractères symboliques gravés sur certaines pierres druidiques.

Après ce cours d'étude, on subissait un examen, et l'on n'était admis que si l'on pouvait réciter plusieurs milliers de vers. Le premier, et originairement l'unique séminaire des *druides*, était situé entre Chartres et Dreux; c'était aussi le lieu de résidence du souverain pontife des Gaulois. Le nombre toujours croissant des disciples les obligea de bâtir des établissements en différents endroits des Gaules, pour y tenir des écoles publiques et enseigner les dogmes religieux et les sciences. Il y eut de ces écoles dans la Beauce, l'Autunois, l'Auxois, le Bordelais. Certains auteurs font remonter le collége de Guyenne au temps des *druides*. Ils fondent cette opinion sur un passage d'Ausone, qui, voulant louer Patera, Delphidius et Phœbicius, professeurs de cette école, les fait descendre des *druides : stirpe druidarum nati*.

Les *druides* avaient donc des résidences dans les principales régions des Gaules; il y en avait même dans la Grande-Bretagne; mais le siége le plus célèbre des *druides* était celui qui se trouvait dans le pays chartrain. « C'est dans le pays des Carnutes, dit César (*Guerre des Gaules*, liv. VI, chap. XIII), dans une contrée que l'on regarde comme le centre de la Gaule, qu'à une époque déterminée se réunissent tous les *druides* en un lieu consacré. Là viennent tous ceux qui ont quelque différend à terminer; ils obéissent aux jugements et aux ordres des *druides*. » Après celui du pays chartrain, celui de Marseille était le plus renommé. La description qu'en fait Lucain, lorsqu'il raconte comment César y fit abattre le bois sacré, inspire une certaine terreur : « Non loin de la ville était un bois sacré, dès longtemps inviolé, dont les branches entrelacées, écartant les rayons du jour, enfermaient sous leur épaisse voûte un air ténébreux et de froides ombres. Ce lieu n'était point habité par les Pans rustiques ni par les sylvains et les nymphes des bois; mais il cachait un culte barbare et d'affreux sacrifices. Les autels, les arbres y dégouttaient de sang humain; et, s'il faut ajouter foi à la superstitieuse antiquité, les oiseaux n'osaient s'arrêter sur ces branches ni les bêtes féroces y chercher un repaire; la foudre qui jaillit des nuages évitait d'y tomber, les vents craignaient de l'effleurer. Aucun souffle n'agite les feuilles; les arbres frémissent d'eux-mêmes. Des sources sombres versent une onde impure; les mornes statues des dieux, ébauches grossières, sont faites de troncs informes; la pâleur d'un bois vermoulu inspire l'épouvante. L'homme ne tremble pas ainsi devant les dieux qui lui sont familiers. Plus l'objet de son culte lui est inconnu, plus il est formidable. Les antres de la forêt rendaient, disait-on, de longs mugissements; les arbres déracinés et couchés par terre se relevaient d'eux-mêmes; la forêt offrait, sans se consumer, l'image d'un vaste incendie, et, de leurs longs replis, les dragons embrassaient les chênes. Les peuples n'en approchait jamais; ils ont fui devant les dieux. Quand Phébus est au milieu de sa course ou que la nuit sombre enveloppe le ciel, le prêtre lui-même redoute ces approches et craint de surprendre le maître du lieu. »

Le grand sacrifice du gui de l'an neuf se faisait avec beaucoup de cérémonies, près de Chartres, le sixième jour de la lune, qui était le commencement de l'année des Gaulois. Lorsque le temps de cette solennité approchait, les vacies recevaient du souverain pontife l'ordre d'en annoncer le jour au peuple. Les prêtres parcouraient aussitôt les provinces en criant à haute voix : Au gui l'an neuf; *Ad viscum druidæ clamare solebant*, dit Pline. La plus grande partie de la nation se rendait aux environs de Chartres au jour marqué; là on cherchait le gui sur un chêne d'environ trente ans; lorsqu'on l'avait trouvé, on dressait un autel au pied, et la cérémonie commençait par une espèce de procession. Les eubages marchaient les premiers, conduisant deux taureaux blancs pour servir de victimes; les bardes, qui suivaient, chantaient des hymnes à la louange de l'Etre suprême et en l'honneur du sacrifice; les novices marchaient après, suivis du héraut d'armes vêtu de blanc, coiffé d'un chapeau à deux ailes et portant en main une branche de verveine entourée de deux serpents, tel qu'on peint Mercure. Les trois plus anciens *druides* précédaient le souverain pontife, le premier portant le pain qu'on devait offrir, le second un verre plein d'eau, le troisième une main d'ivoire attachée au bout d'une verge. Le pontife-roi marchait à pied, vêtu d'une robe blanche et d'une tunique, entouré de vacies costumés à peu près comme lui et suivis de la noblesse.

Ce cortége étant arrivé au pied du chêne, le grand prêtre, après quelques prières, brûlait un peu de pain, versait quelques gouttes de vin sur l'autel, offrait le pain et le vin en sacrifice et les distribuait aux assistants; il montait ensuite sur l'arbre, coupait le gui avec une serpette d'or et le jetait dans la tunique d'un des prêtres. Le pontife descendait alors, immolait deux taureaux et terminait la cérémonie en priant Dieu de communiquer sa vertu au don qu'il venait de faire à son peuple, pour que ce présent donnât la fécondité aux femmes stériles et devînt un remède efficace et puissant contre toutes sortes de poisons. Les prêtres gaulois distribuaient le gui comme étrennes au commencement de l'année; c'est de là qu'est venue la coutume des Percherons de nommer les présents qu'on fait à pareil jour les *éguilas*.

Les *druides* recueillaient aussi, avec certaines pratiques mystérieuses auxquelles ils attribuaient son efficacité, l'herbe appelée *selago*, espèce de camphorata ou de mousse terrestre.

On cueillait encore la *samole* à jeun, avec la main gauche et sans regarder la plante. On la mettait dans des canaux pratiqués pour abreuver les bestiaux, et l'eau qui y coulait était censée les guérir de leurs maladies. La verveine avait aussi bien des vertus du temps des *druides*.

Indépendamment des fonctions religieuses, de la législation et de l'administration de la justice, les *druides* exerçaient encore la médecine, où il entrait alors plus de pratiques superstitieuses que de connaissances physiques. Ils ne voulaient pas que les sciences fussent enseignées au peuple; aussi répétaient-ils sans cesse que la conscience et la religion ne permettaient pas à un laïque d'apprendre à lire et à écrire.

La religion druidique avait à peu près atteint l'apogée de son développement dans le siècle qui précéda la conquête de César. M. Michelet pense même qu'elle penchait alors vers son déclin ou que, du moins, l'influence politique des *druides* avait diminué. Dès l'origine de leur établissement, ils avaient eu à lutter contre la noblesse héréditaire des clans galliques, contre les chefs militaires nommés *tiern*, dont la puissance avait subsisté à côté de la leur, au milieu des guerres de tribus suscitées par cette rivalité. Aussi César put-il dire qu'il n'y avait que deux *ordres* en Gaule, les *druides* et les cavaliers (*equites*). La plus grande partie de la nation était, en effet, vouée à la servitude. L'influence sacerdotale dominait surtout dans les bassins de la Seine et de la Loire et dans la presqu'île armoricaine; les peuplades de ces contrées composaient le parti druidique, le parti de la civilisation, et avaient accepté, avec un idéal religieux plus élevé, la discipline étroite d'une théocratie élective dans un groupe d'initiés. Mais les montagnards de l'Auvergne et des Alpes (Arvernes et Allobroges) étaient plus particulièrement restés soumis à l'influence des chefs militaires; ils avaient conservé plus fidèlement les mœurs des anciens Galls, leur religion naturaliste et leur attachement à la vie de clan et à l'indépendance aventureuse des barbares. Même dans les contrées où ils dominaient, les *druides* n'avaient pu résister au vieil esprit gallique qu'en favorisant la formation dans les villes d'une population libre, dont les chefs (*vergobreiths*) étaient électifs comme eux; ils n'avaient pu entièrement déraciner l'idolâtrie primitive, si même ils l'avaient essayé; vivant le plus ordinairement dans les solitudes, ils n'avaient pu se former en un corps comparable aux puissantes théocraties de l'Orient. Ils n'agissaient pas, d'ailleurs, sur une population agglomérée dans une étroite vallée, comme en Egypte, ou dans une cité puissante, comme Ninive ou Babylone. Les Gaulois, dispersés dans les forêts et les plaines marécageuses, n'habitant par troupes que quelques villes ou plutôt de grands villages ouverts, livrés à tous les hasards d'une vie belliqueuse et aux élans impétueux de leur race, offraient peu de prise à leur action et devaient leur échapper à chaque instant. Toutes ces causes de division et d'anarchie facilitèrent, comme on sait, l'invasion des Romains. Ceux-ci favorisèrent le vieux polythéisme gaulois, dans lequel ils crurent retrouver leurs mythes, tandis qu'ils proscrivirent avec persistance les mystères, la doctrine et le sacerdoce du druidisme, qui résista pendant longtemps. Là se réfugia la nationalité des Gaules. La plupart des révoltes de ce pays, jusque sous Vespasien, étaient suscitées ou au moins encouragées par les *druides*. Il paraît qu'à cette époque les sacrifices humains n'avaient pas encore complétement disparu. Proscrits dans les Gaules, les *druides* durent se réfugier dans l'île de Bretagne, asile de leur religion, où ils furent de nouveau traqués et décimés par Agricola. Le christianisme devait achever l'œuvre de destruction qu'avait commencée le polythéisme romain. Cependant le druidisme proscrit persista longtemps encore parmi le peuple des campagnes, dans les landes granitiques de l'Armorique, dans les vastes contrées du nord, où les villes étaient plus rares, en Irlande, dans le pays de Galles, et, jusqu'au VIIe siècle, nous voyons, par les prescriptions des prélats et des conciles, qu'il n'avait pas complétement disparu. Certaines de ses pratiques et quelques-unes de ses superstitions se sont même conservées jusqu'à nos jours parmi les populations chrétiennes.

— Archéol. On désigne sous le nom de *Vierge des druides* une statue de bois, datant du moyen âge, que l'on conservait précieusement dans la cathédrale de Chartres avant 1792 et que l'on attribuait aux Gaulois. Cette prétendue sculpture des Gaulois, qui très-probablement n'ont jamais rien sculpté, était haute de 2 pieds et demi, noire, de bois de poirier, symbole de la fécondité, et d'un travail si simple et si naïf que, suivant l'expression de l'abbé Estienne, on l'aurait crue faite à coups de serpe. Au reste, en voici la description telle qu'on la trouve dans un vieil inventaire de 1682 : « Elle est vêtue d'une robe qui lui descend jusqu'aux talons; par-dessus, elle a une mante en forme de chasuble antique, qui se retrousse sur les bras. Elle a sur la tête un voile qui ne lui couvre pas le visage, tombe le long du cou et va se perdre derrière les épaules; elle a par-dessus une couronne bordée de feuilles de chêne en manière de fleurons. Sa chaussure est à l'antique et on en aperçoit l'extrémité au défaut de sa robe. La chaise où elle est n'est composée que de quatre bâtons joints, des deux côtés de la figure, seulement par des morceaux de paille, sans avoir aucun fond ni dossier. L'enfant qu'elle tient sur elle a la tête nue et les pieds aussi. Il n'a qu'une simple tunique dont il est revêtu. Il tient une boule dans sa main gauche et donne sa bénédiction de la droite. Ses yeux sont ouverts, au lieu que ceux de sa mère sont fermés, ce qui n'a pas été fait sans dessein, car les anciens philosophes n'ont représenté cette mère vierge avec les yeux fermés que pour marquer que celle qu'ils honoraient sous cette figure n'était pas encore au monde; tandis qu'ils ont ouvert les yeux de son enfant pour faire connaître qu'ils le croyaient existant avant tous les siècles et de toute éternité. Comme cette statue est extrêmement antique, le travail en est très-grossier et répond bien à ce qu'on peut attendre de gens qui n'habitaient que les bois et les forêts comme les *druides*. La naïveté de la couronne bordée de feuilles de chêne, la simplicité de la chaise et l'expression ingénue de tout l'ouvrage font assez reconnaître ces temps primitifs. On y remarque néanmoins une certaine majesté, qui imprime du respect et de la vénération à tout le monde. Aujourd'hui, le visage est rempli de mastic en plusieurs endroits, et particulièrement aux joues, qui étaient toutes cassées et creusées à force d'y avoir présenté des chapelets au bout de crochets de fer. » Devant la statue étaient suspendus les *ex-voto* des pèlerins qui se rendaient en foule à Notre-Dame de Chartres. En 1792, la *Vierge des druides* fut brûlée. On conserve, dans les archives du département d'Eure-et-Loir, un *Inventaire du trésor de l'église Notre-Dame de Chartres*, dressé en 1726, où l'on voit un dessin qui représente la *Vierge des druides*.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur les *druides* et la religion des Gaulois : les *Fleurs et antiquités des Gaules, où il est traité des anciens philosophes gaulois appelés druides*, par J. Le Fèvre (Paris, 1532, in-8°); H. Lloyd, *Epistola de Mona druidum insula antiquitati suæ restituta* (Ortsangabe, 1568, in-4°); *Histoire de l'estat de la république des druides, eubages, sarronides, bardes, vacies, etc.*, par F.-N. Taillepied (Paris, 1585, in-8°); le *Réveil de Chindonax, prince des vacies, druides celtiques dijonnais*, par J. Guénébault (Dijon, 1621, in-4°, fig.); *De Gallorum veterum druidibus*, auctore P. Lagerlœf (Upsal, 1689, in-4°); G.-C. Koerr, *Programma de druidibus eorumque principiis* (Œttingen, 1722, in-4°); *Specimen of the critical history of the celtic religion, containing an account of the druids, etc.*, by J. Toland, dans sa *Collection of several pieces* (Londres, 1726, 2 vol. in-8°, trad. en allem. par J.-P. Cassel; Brunswick, 1763, in-8°); la *Religion des Gaulois*, par D. Martin (Paris, 1727, 2 vol. in-4°, fig.); J.-G. Frick, *Dissertatio de druidis* (Ulm, 1731, 1744, in-4°); *On the patriarchal and druidical religion*, by W. Cooke (Londres, 1752, in-4°; trad. en allem. par J.-P. Cassel, Brême, 1756, in-8°); N. Schmedeberg, *Dissertatio de Gallorum druidibus cum Gothorum drottis collatis* (Lond. Scanov., 1758, in-4°); *Mémoire à consulter sur les anciens druides gaulois*, par N. Baudeau (Paris, 1777, in-8°); *Gallic antiquities, consisting of an history of the druids*, by J. Smith (Londres, 1780, in-4°; trad. en allem., Leipzig, 1781, 2 vol. in-8°); *Notice sur les Celtes et les druides*, dans les *Monuments celtiques*, ou *Recherches sur le culte des pierres*, par Cambry et Eloi Johanneau (Paris, 1805, in-8°, fig.); *The mythology and rites of the British druids*, by E. Davier (Londres, 1809, in-8°); Karl Barth, *Ueber die Druiden der kelten* (Erlangen, 1826); *The celtic druids*, by G. Higgins (Londres, 1829, in-4°); les *Fées du moyen âge*, par Alfred Maury (Paris, 1842, in-8°; 1843, in-12); *Histoire des druides, et particulièrement de ceux de Calédonie, d'après M. Smith, suivie de recherches sur les antiquités celtiques et romaines des arrondissements de Poligny et de Saint-Claude*, par David de Saint-Georges (Arbois, 1845, in-8°); *De la religion du nord de la France avant le christianisme*, par L. de Baecker (Lille, 1854, gr. in-8°); Alb. Frick, *Catalogus scriptorum de druidis et rebus ad antiquitates illorum pertinentibus*; à la suite du travail de J.-G. Frick, *Dissertatio de druidis* (Ulm, 1744, in-4°).

DRUIDESSE s. f. (dru-i-dè-se — rad. *druide*). Prêtresse de l'ordre des druides, qui passait pour magicienne et prophétesse : *Les* DRUIDESSES *plongeaient des couteaux dans le cœur des prisonniers, et jugeaient de l'avenir à la manière dont le sang coulait.* (Volt.) *Les* DRUIDESSES *avaient des sacrifices nocturnes et sanguinaires.* (St-Marc Girard.)

DRUIDIQUE adj. (dru-i-di-ke—rad. *druide*). Qui a rapport aux druides, à la religion des druides : *Autel* DRUIDIQUE. *Culte* DRUIDIQUE. *Notre Gaule compacte,* DRUIDIQUE, *fut longtemps hérissée et impénétrable.* (Ste-Beuve.) *Quoique mariée, la prophétesse* DRUIDIQUE *était astreinte à de longs célibats.* (Michelet.)

— **Encycl.** *Monuments druidiques*. V. CELTIQUE et CHUTE DU CIEL.

DRUIDISME s. m. (dru-i-di-sme — rad. *druide*). Culte druidique : *Les Romains anéantirent le* DRUIDISME. (Acad.) *Le* DRUIDISME *avait sur Dieu des notions métaphysiques inconnues à la plupart des religions contemporaines.* (T. Delord.) *Le* DRUIDISME *resta une forme exclusivement nationale et sans portée universelle.* (Renan.)

— **Encycl.** V. DRUIDE.

DRUILLIER DE THÉSIGNY (François-Denis), auteur dramatique. V. THÉSIGNY.

DRULINGEN, bourg de France (Bas-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Saverne; 562 hab. Brasseries, tuileries, briqueteries; exploitation de belles pierres de taille. Aux environs, sur la montagne de Lupberg, tombeau antique.

DRUMANN (Charles-Guillaume), historien et philologue allemand, né en 1786 à Danstedt, près d'Halberstadt, mort en 1861. Après avoir étudié à Halle, puis à Helmstædt, la théologie, l'histoire et l'archéologie, il devint successivement précepteur, professeur au *pædagogium* de Halle (1810), *privat-docent* à l'université de cette ville (1812) et enfin (1817) professeur d'histoire et de littérature ancienne à celle de Kœnigsberg, où il enseignait encore à l'époque de sa mort. Les travaux de Drumann ne sont pas fort nombreux, mais ils se distinguent par une grande solidité. Le style en est parfois un peu traînant. Drumann a produit une œuvre vraiment capitale; nous voulons parler de son *Histoire de Rome dans son passage de la république à la monarchie*, ou *Pompée, César, Cicéron et leurs contemporains* (Kœnigsberg, 1834-1844, 6 vol. in-8°). Ce qui frappe au premier abord dans ce livre, c'est la singulière disposition adoptée par l'auteur et qui consiste à prendre une à une, dans l'ordre alphabétique, les différentes familles célèbres de Rome. En tête de chaque famille est placé un arbre généalogique, où chaque personnage est numéroté d'après son degré de parenté avec l'ancêtre qui ouvre la série; puis, dans l'ordre de leurs numéros, on passe en revue chacun d'eux et l'on trouve sur leur compte tout ce que les auteurs ont rapporté. Ce livre est un des plus utiles qui aient jamais été publiés. Toutes les riches notices qui se trouvent éparses dans les lettres de Cicéron ont été mises à contribution, sans préjudice des autres écrivains. Si l'on veut lire avec fruit la correspondance de Cicéron et se tirer facilement de ce dédale de noms et d'allusions qui en font la difficulté, il faut consulter l'ouvrage de Drumann. Ce livre a suscité de violentes attaques de la part de plusieurs savants, parce qu'il est arrivé à son auteur ce qui arrivera à tous ceux qui liront avec soin Cicéron et qui le comprendront : il a vu, sous le grand homme presque déifié par nos traditions d'école, l'esprit borné et le caractère indécis de l'homme politique. Cicéron, on ne saurait le nier, est un être vaniteux, égoïste, changeant et peureux. M. Drumann a fait preuve d'une grande indépendance d'esprit en s'affranchissant des opinions préconçues. Ses vues sont du reste partagées aujourd'hui par un grand nombre d'écrivains. Parmi les autres ouvrages de Drumann, il faut mentionner : *Histoire de la décadence des Etats grecs* (1815); *Sur l'inscription de Rosette* (1823); *Esquisse d'une histoire de la civilisation* (1847); *Boniface VIII* (1852); *Ouvriers et communistes dans l'antiquité* (1857), curieux opuscule, où l'on trouve de précieux détails sur la condition des différentes classes d'artisans en Grèce et à Rome, ainsi que sur les tentatives faites en faveur de l'égalité sociale. Cette œuvre de sa vieillesse est du reste assez inégale, et l'on y remarque quelques lacunes.

DRÜMEL (Jean-Henri), érudit allemand, né à Nuremberg en 1707, mort en 1770. Successivement recteur du gymnase de Heilbroon et de celui de Ratisbonne (1747), il se convertit au catholicisme en 1755, puis devint conseiller de l'évêque de Passau et professeur de droit à Salzbourg. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Essai d'une concordance des écrivains bibliques et profanes au sujet des histoires des Babyloniens, des Assyriens, des Mèdes, etc.* (1739, in-4°); *Moyen nouveau et infaillible de bien apprendre le latin* (1741); *Essai d'une démonstration historique et critique, d'où il résulte que les Russes descendent des Araratiens, le premier peuple formé depuis le déluge* (1744, in-8°); *Nouvelle introduction à l'art de la parole* (1749); *Lexicon manuale latino-germanicum* (1753), etc.

DRÛMENT adv. (drû-man — rad. *dru*). D'une manière drue, serrée, fréquente : *Le jeune roi invita les habitants à boire si* DRÛMENT, *que la reine Catherine sortit au moment où elle vit la gaieté sur le point de devenir bruyante.* (Balz.) ‖ Inus.; on dit DRU en ce sens.

DRUMMOND (Maurice), chef de la famille écossaise de ce nom. Il vivait au XIe siècle et était d'origine hongroise. Lorsque, pour éviter les persécutions de Guillaume le Conquérant, la princesse Agathe, son fils Edgar Atheling et ses filles se virent contraints de quitter l'Angleterre, Drummond, qui était alors dans ce pays, se chargea de les emmener en Hongrie. Par la suite, Marguerite, fille d'Agathe, épousa Malcolm, roi d'Ecosse. Se souvenant alors du service que Drummond avait rendu à sa famille, elle le fit nommer sénéchal de Lenox, le maria avantageusement et le combla de biens. La postérité de ce personnage compte plusieurs hommes distingués dont nous allons parler.

DRUMMOND (Jean), grand justicier d'Ecosse, mort en 1519. Il battit l'armée des seigneurs coalisés contre le jeune roi Jacques IV, fut ensuite envoyé comme ambassadeur en Angleterre, et maria secrètement sa fille Marguerite avec le roi d'Ecosse. Ce mariage allait être célébré publiquement lorsque la jeune femme mourut empoisonnée. Après la mort de Jacques IV (1512), Drummond fut cité à comparaître devant le parlement, afin de s'expliquer au sujet du mariage de sa fille. En entendant le héraut d'armes lui faire cette sommation, il s'emporta au point de le souffleter et fut, pour ce motif, condamné à perdre ses biens; mais, en considération des services qu'il avait rendus à l'Etat, cette condamnation fut annulée.

DRUMMOND (Guillaume), poëte et historien écossais, né à Hawthornden, comté d'Edimbourg, en 1585, mort en décembre 1649. Il passa une partie de sa vie à voyager en Europe, et consacra le reste à ses occupations littéraires. L'exécution de Charles Ier lui causa, dit-on, une si grande douleur, que ses jours en furent abrégés. Il a écrit l'*Histoire des cinq Jacques Stuart*, constituant l'histoire d'Ecosse de 1423 à 1542 (Londres, 1655, in-fol.); mais cet ouvrage est d'une médiocre valeur. Drummond doit sa réputation à ses poésies et à ses *Notes sur les entretiens de Ben Johnson avec William Drummond de Hawthornden, en janvier* 1619. Comme poëte, il occupe un rang honorable parmi les écrivains de la Grande-Bretagne. Dans beaucoup de pièces, sa versification offre une ressemblance frappante avec quelques poésies de Milton. Ses sonnets, qui composent la partie la plus considérable de ses œuvres, sont d'une grande élégance et lui ont mérité le surnom de *Pétrarque écossais*. Ses œuvres ont été publiées à Edimbourg en 1711, in-fol.

DRUMMOND (Jacques), chancelier d'Ecosse sous Jacques II, roi d'Angleterre, né en 1648, mort en 1716. Successivement conseiller d'Etat, grand juge (1680), chancelier (1684), il se convertit au catholicisme, essaya, lors de la révolution de 1688, de rallier à la cause royale les presbytériens d'Ecosse, fut emprisonné pendant plus de quatre années, et se réfugia ensuite à Saint-Germain-en-Laye, auprès de Jacques II, qui le créa duc de Perth, gouverneur du prince de Galles et chevalier de Saint-Georges. La *Cambden society* a publié ses *Lettres* (Londres, 1845).

DRUMMOND (Alexandre), diplomate et voyageur écossais, mort en 1789. Il fut pendant plusieurs années consul à Alep, et fit de nombreuses excursions dans les contrées voisines. On a de lui : *Voyages en Allemagne, en Grèce, en Asie, etc.* (Londres, 1754, 1 vol. in-fol.), ouvrage intéressant, écrit en un style vif et animé, et dont Puisieux a donné une traduction française, publiée dans le recueil intitulé les *Voyageurs modernes*.

DRUMMOND (sir (William), écrivain anglais, qui s'est fait remarquer par l'étendue de ses connaissances, né en Ecosse vers 1760, mort à Rome en 1828. Son premier ouvrage, qui parut en 1794, était intitulé : *Etude rétrospective sur les gouvernements de Sparte et d'Athènes*. En 1798, il publia une traduction en vers métriques des *Satires* de Perse. Les ouvrages qui ont le plus contribué à la réputation de sir Drummond sont : les *Questions académiques* (1805); *Herculanensia* (1810), et ses *Origines* ou *Remarques sur l'origine de quelques empires, de quelques Etats et de quelques cités* (1824-1826). *Herculanensia* fut publié par l'auteur avec la collaboration d'Horace Walpole. Cet ouvrage contient des dissertations archéologiques très-curieuses et la transcription d'un manuscrit trouvé dans les ruines d'Herculanum. Les *Origines* sont consacrées à des recherches historiques et archéologiques sur les Babyloniens, les Assyriens, les Perses, les Phéniciens, les Egyptiens et les Arabes. Grâce au zèle apporté dans ses investigations, l'auteur est parvenu à éclaircir divers passages de l'histoire ancienne. Les œuvres de sir Drummond portent la marque d'une érudition profonde et d'un soin patient. Quelques-unes, comme les *Questions académiques*, contiennent les spéculations philosophiques les plus abstraites; mais toutes sont caractérisées par une logique inattaquable et une grande pureté de style. Sir William Drummond a occupé un siége au parlement. Il a représenté, en 1795, le bourg de Saint-Mawes et ensuite celui de Lostwithiel. Il fut également nommé ambassadeur à Constantinople et envoyé extraordinaire auprès de la cour de Naples. Il était membre des sociétés royales de Londres et d'Edimbourg.

DRUMMOND (André), banquier anglais, né en 1786, mort en 1860. Il fut membre du Parlement pour West-Surrey, et devint l'un des chefs de la secte des Irvingiens, au bien-être desquels il consacra la majeure partie de son immense fortune. Il fit construire pour eux deux églises et écrivit, pour la défense de l'irvingianisme, un ouvrage *Sur la Religion révélée* (Londres, 1845).

DRUMMOND (Thomas), célèbre ingénieur anglais, né à Edimbourg en 1797, mort en 1840. Après avoir fait ses premières études à l'école supérieure d'Edimbourg, il entra, en 1813, à l'école des Cadets de Woolwich, où ses rares aptitudes pour les sciences ne tardèrent pas à se révéler.

Il était encore à Woolwich lorsqu'il inventa un ponton admirablement adapté à son but immédiat et d'une grande facilité de transport. Cette première période de la carrière de Drummond fut aussi consacrée, en grande partie, à acquérir des connaissances dans l'art militaire. Jomini et Bousmard étaient ses auteurs favoris, et souvent l'aurore le surprenait à discuter savamment avec ses condisciples sur les manœuvres de la bataille de Waterloo et la stratégie des dernières campagnes.

Après avoir passé par les écoles de Plymouth et de Chatham, il fut attaché à la station d'Edimbourg, où il eut toutes facilités pour poursuivre ses études. En 1819, il fit la connaissance du colonel Colby, qui revenait alors de faire des opérations trigonométriques dans les Highlands d'Ecosse, et qui lui offrit de l'associer à ces travaux. Drummond accepta. Il s'appliqua aussi, à la même époque, à l'étude de la chimie et suivit les cours des professeurs Brande et Faraday.

L'incandescence de la chaux ayant été le sujet de l'une des leçons auxquelles il assistait, l'idée lui vint que la lumière produite par cette incandescence pourrait remplacer avec avantage les lampes d'Argand, dans les réflecteurs employés en géodésie pour rendre visibles les stations trop éloignées. Dès le même soir, Drummond se mit à l'œuvre, et commença les recherches qui devaient plus tard immortaliser son nom.

En 1824, la Chambre des communes résolut de faire dresser le plan de l'Irlande, et le colonel Colby fut chargé de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Cette opération était loin de pouvoir se faire de la même façon qu'en Angleterre : Colby avait tout à créer; il fallait perfectionner la construction des instruments, et surtout trouver un procédé qui rendît visible les stations situées à une grande distance de l'observateur. Des expériences récentes dans les Hébrides avaient fait présumer avec justesse que, sous l'atmosphère brumeuse de l'Irlande, on éprouverait de très-sérieuses difficultés à faire des observations à distance. Colby comprit quels importants services pourrait rendre le perfectionnement de la lampe imaginée par Drummond. Celui-ci reprit alors ses expériences, qui furent bientôt couronnées d'un plein succès. Il a lui-même rendu compte de leurs progrès et de leurs résultats dans les *Philosophical Transactions* pour 1826, où l'on trouve aussi la relation du premier usage qui fut fait de la nouvelle lampe en Irlande. Une station nommée Slieve Snaught, dans le comté de Donegal, ayant été longtemps observée sans succès du mont Davis, près de Belfast, séparé par une distance de 66 milles (106 kilom.) et par les brouillards du lac Neagh, Drummond se rendit avec sa lampe à Slieve Snaught, et réussit complétement. Ceux qui furent témoins de ce spectacle en conserveront longtemps le souvenir. La lumière devait apparaître à une heure déterminée; et, pour guider l'observateur, une lampe d'Argand avait été placée, dans un phare réflecteur, sur la tour de l'église de Randalstown, qui se trouvait située près de la ligne d'observation, à une distance de 115 milles. L'instant fixé était passé, et l'observateur avait abandonné le télescope, lorsque la sentinelle cria : « La lumière! » et la lumière apparut en effet, sous la forme d'une étoile régulière, d'un éclat surprenant, qui effaçait complétement celui du phare, cinq fois plus rapproché cependant.

Après avoir travaillé quelque temps aux opérations géodésiques en Irlande, Drummond fut obligé de revenir à Edimbourg, à la suite d'une grave maladie qu'il avait contractée sur le terrain. Il consacra ses loisirs forcés à chercher les moyens de rendre l'usage de sa lampe applicable aux phares. La corporation de Trinity House mit à sa disposition, dans ce but, le petit phare de Purfleet; l'éclat de lumière qu'il y produisit fut assez intense pour dissiper les ténèbres à une distance de plus de 16 kilom.; mais l'emploi de cette lumière pour les phares présentait des obstacles qui n'ont pas encore été vaincus, et que Drummond lui-même jugeait sans doute insurmontables, car il ne poussa pas plus loin ses expériences à ce sujet.

A l'époque de la discussion du bill de réforme de la loi électorale, Drummond fut employé à surveiller les laborieuses opérations nécessaires pour compléter les listes électorales et pour déterminer les limites des anciens et des nouveaux bourgs. Il fut chargé de cette mission sur la proposition de lord Brougham, malgré l'opposition de plusieurs des collègues de ce dernier, qui trouvaient imprudent de confier à un simple lieutenant du génie la direction d'un travail de cette importance. Drummond fit plus que justifier la haute opinion que son protecteur avait eue de lui.

Après le vote du bill de réforme, il devint secrétaire particulier de lord Spencer, et, à la dissolution du cabinet, obtint une pension de 300 liv. sterl. En 1835, il fut créé sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande et fit preuve d'une grande activité dans ces nouvelles fonctions, notamment lors de l'étude sur les chemins de fer de cette île. Nous n'entreprendrons pas de retracer ses travaux comme homme politique; il nous suffira de dire que ses capacités et ses talents étaient reconnus même de ses adversaires les plus déclarés. La mort le frappa à l'âge de quarante-trois ans, dans toute la plénitude de son intelligence et la maturité de ses connaissances. Aussitôt après sa mort, on ouvrit une souscription pour lui élever une statue, qui fut exécutée à Rome et qui orne aujourd'hui une des places de Dublin.

DRUMMOND DE MELFORT (Louis-Hector), militaire et tacticien, né en 1726, mort en 1788. Il occupa plusieurs grades importants dans l'armée française, fut aide de camp de Maurice de Saxe, se distingua pendant les guerres de 1740 à 1763, et alla en Prusse étudier la tactique du grand Frédéric. Il publia un *Essai sur la cavalerie légère* (1748), qui est estimé, et un *Traité sur la cavalerie* (1776, in-fol.).

DRUMORE, bourg des Etats-Unis, dans la Pensylvanie, à 20 kilom. S.-E. de Lancaster; 3,200 hab. Commerce de bois, de coton et de houille.

DRUMORIA, nom latin de DROMORE.

DRUNA, nom latin de la DRÔME.

DRUNGAIRE s. m. (dreun-ghè-re — lat. *drungarius*; de *drungus*, drunge). Hist. milit. Chef de bataillon dans la milice du Bas-Empire.

DRUNGE s. m. (dreun-je — bas lat. *drungus*, même sens). Hist. milit. Bataillon dans la milice du Bas-Empire.

DRUPACÉ, ÉE adj. (dru-pa-sé — du rad. *drupe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au drupe, ou qui a pour fruit un drupe.

— s. f. pl. Tribu d'arbres, de la famille des rosacées, comprenant les genres qui ont pour fruit un drupe, comme le pêcher, etc.

DRUPAIRE s. f. (dru-pè-re — rad. *drupe*). Bot. Genre de champignons.

DRUPE s. m. (dru-pe — lat. *drupa*, dérivé du grec *drupepês*; de *drus*, arbre, et *peptein*, mûrir, curie, pour signifier fruit qui mûrit sur l'arbre. Le grec *peptein* est le même que le latin *coquo*, et se rapporte comme lui à la racine sanscrite *pac*, cuire, mûrir. La ténue gutturale et la ténue labiale permutent souvent en grec et en latin). Bot. Terme générique servant à désigner tout fruit charnu qui contient un noyau ligneux : *La cerise est un* DRUPE. *La pêche, l'abricot, la prune, sont des* DRUPES. ‖ Quelques-uns font ce mot féminin.

— **Encycl.** Suivant M. Moquin-Tandon, les *drupes* sont des fruits pulpeux non recouverts par le calice, à écorce très-mince et à noyau contenant une graine solitaire. Nous ajouterons que, sur le dernier point seulement, la définition précédente manque d'exactitude, car un grand nombre de *drupes* contiennent plusieurs noyaux et plusieurs graines. Ainsi envisagés, les *drupes* renferment presque tous nos fruits à noyau et à osselets, tels que prunes, cerises, pêches, abricots, nèfles, jujubes, pistaches, olives, etc. Dans les *drupes*, comme dans la plupart des fruits charnus, tout le péricarpe, ou au moins la plus grande partie, est comestible; dans les fruits secs, au contraire, le péricarpe est plus ou moins coriace, quelquefois même ligneux, et, dans tous les cas, ne peut jamais être mangé.

DRUPÉOLE s. m. (dru-pé-o-le — dimin. de *drupe*). Bot. Petit drupe qui ne dépasse pas la grosseur d'un pois.

DRUPÉOLÉ, ÉE adj. (dru-pé-o-lé — rad. *drupéole*). Bot. Qui a l'apparence d'un petit drupe.

DRUPERMIN s. m. (dru-pèr-main). Arboric. Variété de pomme.

DRUPIFÈRE adj. (dru-pi-fè-re — de *drupe*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte des drupes : *Rosacées* DRUPIFÈRES.

DRUPNER s. m. (dru-pnèr). Mythol. scand. Anneau merveilleux fabriqué par le nain Sindré.

— **Encycl.** Cet anneau avait la miraculeuse propriété de produire dans chaque neuvième nuit huit autres anneaux. Odin, qui l'avait reçu en présent du nain, ne crut pouvoir mieux honorer la mémoire de Balder, son bien-aimé fils, qu'en déposant cette bague magique sur le bûcher qui devait réduire en cendres le corps du dieu. Balder renvoya l'anneau à son père par l'entremise de Hermode, qui était descendu dans le pays des morts pour réclamer de la sinistre Héla la délivrance du plus aimé des Ases.

DRUPOLE s. f. (dru-po-le). V. DRUPÉOLE.

DRURIE s. f. (dru-rî — du bas latin *drudaria*, amour, pitié). Féod. Droit seigneurial, qui n'était usité que dans les provinces méridionales, et qui consistait en une redevance que les plaideurs payaient au seigneur devant la justice duquel leur procès était porté. ‖ Dans le Béarn, Droit que les seigneurs percevaient sur les concubines et sur les concubinaires.

DRURY (Robert), voyageur anglais, né à Londres en 1687, mort vers 1735. Il partit, à